/GA835104.0.20369.11/0048.1160X110.00026/00002.00009.00013/06.01/(1P)

CONDITIONS PARTICULIERES du 14 octobre 2013
Exemplaire assuré
CONTRAT N° 816.626.824

CONFORT SPECIALE HABITATION
Assurance multipérils habitation

AGIT COMME :

Preneur d'assurance
GASTOUT & CONSORTS
AVENUE XAVIER HENRARD 49
1150 BRUXELLES

Producteur
SPRL WOLUWE FINANCES
AVENUE DES EPERVIERS 1
1150 BRUXELLES
Tél.: 02/762 17 65
Fax : 02/772 41 14

N° 0142330

Compagnie d'assurances
AXA Belgium
Boulevard du Souverain 25
1170 Bruxelles

Nous vous remercions de votre confiance et mettrons tout en oeuvre pour vous assurer un service de qualité.

La durée de votre contrat d'assurance est d'un an. L'échéance annuelle est mentionnée plus loin dans les présentes conditions particulières. A cette échéance, le contrat est à chaque fois reconduit tacitement pour un an, sauf en cas de résiliation du contrat par vous ou par nous. Votre lettre de résiliation est à envoyer par recommandé à la compagnie d'assurances, à notifier par exploit d'huissier ou à délivrer contre récépissé. Au plus tard 3 mois et un jour avant l'échéance annuelle, votre lettre devra être remise à la Poste. Si par exemple l'échéance tombe le 15 avril, le 14 janvier sera la date limite pour l'envoi de la lettre de résiliation. Ce même délai s'applique à la notification d'un exploit d'huissier ou à la remise d'une lettre de résiliation contre récépissé.

/GW05510A.0.20589.11/0040.1160X110.00029/00002.00010.00015/07.01/(1P)

HABITATION

DESCRIPTION DU RISQUE

Les éléments de description du risque servent à son appréciation et à sa tarification. Toute modification d'un de ces éléments doit être communiquée à la Compagnie.

Bâtiment sis à	RUE CRUCHENERE 41 1457 WALHAIN SAINT PAUL
Construction	La construction (y compris les séparations entre niveaux et les escaliers) ainsi que la couverture sont incombustibles.
Usage	Immeuble en copropriété ou propriétaire unique sans présence d'activités artisanales ou commerciales.
Qualité du preneur d'assurance	Propriétaire du bâtiment désigné.
Bâtiment	Montant assuré 545.750,00 EUR
Contenu	Non couvert
Date de construction	2013
Date de rénovation	-
Rapport propriétaire / locataire	100% locataires
Nombre d'étages	3
Nombre de logements	4
Superficie habitable en m2	-

GARANTIES

Intitulé	Date de prise d'effet	Prime commerciale annuelle (EUR)
Garanties de base	02/10/2013	407,48
- Catastrophes naturelles bâtiment	02/10/2013	8,80
- Véhicule au repos	non couvert	
- Pertes indirectes	non couvert	
Protection juridique habitation	non couvert	
Prime commerciale annuelle totale		416,28
Taxes, contributions et frais		65,54
Prime annuelle totale (EUR)		481,82

CLAUSES PARTICULIERES D'APPLICATION

Les éléments repris ci-dessous servent à l'appréciation et à la tarification du risque. Toute modification relative à ces éléments doit être déclarée à la Compagnie; à défaut, nous pourrions exercer un droit de recours ou refuser ou réduire notre prestation.

Abandon de recours contre les locataires
La renonciation à notre recours telle qu'elle est prévue aux conditions du contrat est étendue à tous recours que nous pourrions exercer en vertu des articles 1302, 1382 à 1384 et 1732 à 1735 du Code Civil contre les locataires et/ou occupants à titre gratuit du bâtiment désigné, pour les dégâts matériels à celui-ci. La garantie recours des tiers est étendue au bénéfice des locataires et/ou des occupants à titre gratuit.

Cahier des charges
Il s'agit d'un bâtiment neuf ou en construction dont la valeur a été fixée sur base du cahier des charges.
Par conséquent, nous assurons le risque en valeur de reconstruction, sans application de la règle proportionnelle.

Champ d'application Building
Le bien assuré est un immeuble d'habitation comportant plus de 3 appartements, à usage exclusif d'habitation ou à usage mixte d'habitation et de bureaux.
Il ne peut s'agir d'un château, d'un bâtiment occupé par une association récréative ou à usage de logements sociaux ; il ne peut pas comporter de chambres d'étudiants.

/GW85510A.0.20509.11/0040.1160X110.00011/00002.00012.00015/07.05/(1P)

Buildimo Vous avez opté pour notre formule de base buildimo.
Par conséquent, vous ne bénéficiez pas des extensions expressément prévues dans les conditions générales pour la formule buildimax.

Bâtiment en construction Votre bâtiment est en cours de construction.
Durant la première année, la prime relative aux garanties de base est réduite de 50 %.

Indice à la souscription Indice ABEX 730,000

CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION

Conditions générales ci-jointes références 4800854 du 1er mars 2013

DISPOSITIONS GENERALES

Echéance annuelle 2 octobre

Paiement de la prime annuel

Protection de la vie privée Les données communiquées peuvent être traitées par la compagnie d'assurances en vue du service à la clientèle, de l'acceptation des risques, de la gestion des contrats et des sinistres ainsi que du règlement des prestations.
En vue d'offrir les services les plus appropriés, ces données pourront être communiquées aux entreprises de notre groupe ou aux entreprises en relation avec celles-ci.
Les personnes concernées donnent leur consentement pour le traitement des données relatives à leur santé lorsqu'elles sont nécessaires à l'acceptation, la gestion et l'exécution du contrat par les gestionnaires intervenant dans le cadre de ce contrat. Ce traitement est prévu par la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée.
Toutes les informations seront traitées avec la plus grande discrétion. Les personnes concernées peuvent connaître ces données, les faire rectifier et s'opposer gratuitement à leur traitement à des fins de direct marketing au moyen d'une demande datée et signée accompagnée d'une photocopie recto verso de la carte d'identité, adressée au service clientèle de la compagnie.
De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du service clientèle de la compagnie.

/GH035104.0.20589.11/0048.IL60X110.00052/00002.00015.00013/07.04/(1P)

AVERTISSEMENT

Les assureurs mettent toute leur vigilance à dépister les tentatives de fraude ... En revanche, vous qui êtes de bonne foi, vous pouvez compter sur nous.

**Pour ne pas payer inutilement pour les autres,
aidez-nous à prévenir les abus**

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers la Compagnie d'assurances entraîne non seulement la résiliation du contrat d'assurance, mais fait également l'objet de poursuites pénales sur la base de l'article 496 du Code pénal. En outre, l'intéressé est repris dans le fichier du groupement d'intérêt économique Datassur, qui comporte tous les risques spécialement suivis par les assureurs qui y sont affiliés.

Une invitation à payer de 243,42 EUR pour la période du 2 octobre 2013 au 2 octobre 2014 est jointe aux présentes conditions particulières.

Fait en double exemplaire à Bruxelles, le 14 octobre 2013.

Le preneur d'assurance

La compagnie

Directeur

Votre producteur
SPRL WOLUWE FINANCES
Tél.: 02/762 17 65

01-066/152

Boulevard du Souverain 25
1170 Bruxelles

GASTOUT & CONSORTS
AVENUE XAVIER HENRARD 49
1150 BRUXELLES

I N V I T A T I O N   A   P A Y E R (montants en EUR)

Nos réf. : CONTRAT N° 816.626.824-066/152, ECRITURE N° 2013.10.13404.

Bruxelles, le 14 octobre 2013

CONFORT SPECIALE HABITATION	Perception du 02-10-2013 au 02-10-2014		Total (1) du 02-10-2013 au 02-10-2014
Assurance multipérils habitation	+ 240,94		= 240,94
Indice ABEX	730,00		
DETAIL DE LA PRIME	Prime commerciale	Taxes et contributions	Total (1)
Total	208,15	32,79	240,94

(1) Total majoré du coût de confection (2,48) = 243,42

Equivalent en BEF 9.820

Nous vous prions de bien vouloir verser à notre compte 700-0217778-57 la somme de 243,42 EUR en indiquant la référence 816/6268/24036.

Par le paiement de la prime, vous acceptez les termes de votre contrat, conditions générales et particulières, établis conformément à vos déclarations.

AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979)
Siège social : boulevard du Souverain 25 - B-1170 Bruxelles •Tél. : 02 678 61 11 • Fax 02 678 93 40
Internet : www.axa.be • N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles

Signature(s)

ORDRE DE VIREMENT

03

Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Date d'exécution souhaitée dans le futur

Montant EUR 243 , CENT 42

Compte donneur d'ordre (IBAN)

Nom et adresse donneur d'ordre

Compte bénéficiaire (IBAN) BE09 7000 2177 7857

BIC bénéficiaire AXABBE22

Nom et adresse bénéficiaire
AXA BELGIUM
Bld du Souverain, 25
1170 Bruxelles

Communication +++816/6268/24036+++